



Conseil économique et social

Distr.: Générale
16 avril 2008
Français
Original: Anglais et Russe

Commission pour la prévention du crime et la justice pénale

Dix-septième session

Vienne, 14-18 avril 2008

Point 4 de l'ordre du jour

**Tendances de la criminalité dans le monde
et mesures prises: intégration et coordination
de l'action que l'Office des Nations Unies contre
la drogue et le crime et les États Membres mènent
dans le domaine de la prévention du crime
et de la justice pénale**

Lettre datée du 15 avril 2008, adressée au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par les représentants permanents de la Fédération de Russie et des États Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

Nous avons l'honneur de transmettre ci-joint le texte de la Déclaration des États-Unis et de la Russie sur le cadre stratégique, adoptée par les Présidents des États-Unis d'Amérique et de la Fédération de Russie le 6 avril 2008 à Sotchi (Fédération de Russie). Une partie large et importante de cette déclaration porte sur l'état de droit et la lutte contre le terrorisme mondial. Il serait très souhaitable que la présente lettre et la déclaration soient distribuées sous forme de document de la dix-septième session de la Commission pour la prévention du crime et la justice pénale.

Le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

(Signé) Alexander V. Zmeyerovskiy

Le Représentant permanent des États-Unis d'Amérique
auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

(Signé) Gregory L. Schulte



Annexe* à la lettre datée du 15 avril 2008, adressée au Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime par les représentants permanents de la Fédération de Russie et des États Unis d'Amérique auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne)

[Original: Anglais et Russe]

Déclaration des États-Unis et de la Russie sur le cadre stratégique

Nous, États-Unis et Fédération de Russie,

Rappelant notre déclaration conjointe du 13 novembre 2001 sur de nouvelles relations entre les États-Unis et la Russie ainsi que notre déclaration conjointe du 24 mai 2002, réaffirmons que l'époque où les États-Unis et la Russie se considéraient comme des ennemis ou estimaient représenter l'un pour l'autre une menace sur le plan stratégique, est révolue. Nous rejetons la logique du jeu à somme nulle de la Guerre froide, selon laquelle "ce qui était bon pour la Russie était mauvais pour l'Amérique" et vice versa. Nous nous attachons plutôt aujourd'hui à œuvrer de concert et avec d'autres nations en vue de relever les défis mondiaux du XXI^e siècle, faisant des relations entre nos deux pays, non plus des relations de concurrence stratégique, mais des relations de partenariat stratégique. Nous entendons coopérer en tant que partenaires pour promouvoir la sécurité et contrer ensemble les menaces qui pèsent sur la paix, notamment le terrorisme international et la prolifération d'armes de destruction massive. Nous sommes déterminés à créer une paix durable, tant au niveau bilatéral que par notre action dans les instances internationales, reconnaissant la responsabilité conjointe que nous avons envers les peuples de nos pays et envers la communauté des nations de demeurer résolus et unis dans la poursuite de la sécurité internationale et d'un monde libre où règne la paix. Si divergences il y a, nous nous attacherons à les surmonter dans un esprit de respect mutuel.

Reconnaissant l'importance de ces questions, nous nous engageons à respecter l'état de droit, le droit international, les droits de l'homme, la tolérance de la diversité, la liberté politique et le libéralisme dans les politiques et pratiques économiques.

Nous sommes convenus que les relations entre les États-Unis et la Russie doivent être basées sur les principes fondamentaux de l'amitié, de la coopération, de l'ouverture et de la prévisibilité. La solidité et la stabilité de cette base dépendront du renforcement des liens entre nos gouvernements et nos peuples et de l'exemple positif que nous nous proposons de donner à nos sociétés et au monde, à l'heure où nous affrontons ensemble, en tant que partenaires, de nouvelles menaces pour la sécurité mondiale. Nous nous efforcerons de recenser les domaines où, lorsque nos intérêts se rejoignent, la coopération est positive, et poursuivrons, lorsque nos intérêts divergent, l'élaboration de mesures et de projets conjoints qui rapprocheront nos pays tout en réduisant les tensions qui mettent notre partenariat à l'épreuve. Pour aller de l'avant, nous entendons intensifier notre coopération à chaque fois que cela est possible, tout en prenant davantage de mesures, voire des mesures plus

* Traduction d'un original reproduit tel qu'il a été reçu.

ambitieuses, qui démontrent le rôle moteur que nous jouons pour relever les nouveaux défis qui pèsent sur la paix et la sécurité mondiales, en respectant les principes du droit international et en tenant compte du rôle de l'Organisation des Nations Unies.

Dans la poursuite de ces objectifs, nous, États-Unis et Fédération de Russie, nous consulterons étroitement sur le lancement d'initiatives qui servent nos intérêts communs.

Promouvoir la sécurité

Nous reconnaissons qu'en matière de sécurité, le monde est fondamentalement différent de ce qu'il était pendant la Guerre froide. Nous devons dépasser les principes stratégiques d'autrefois, axés sur la perspective d'une élimination mutuelle et nous concentrer sur les dangers très réels auxquels nos deux pays sont confrontés, tout particulièrement la menace de la prolifération des armes de destruction massive et la manière dont elles sont fournies. Pour illustrer la nature différente de nos relations stratégiques, nous prendrons ensemble des mesures pour relever ces nouveaux défis.

L'après-START: Nous avons réitéré notre intention de réduire les armements stratégiques offensifs au niveau qui soit le plus bas possible tout en étant compatible avec les exigences de notre sécurité nationale et les engagements pris dans nos alliances.

D'importantes réductions des armements stratégiques offensifs ont été effectuées dans le cadre du Traité START, instrument clef dans ce contexte. Le Traité de Moscou a constitué une étape supplémentaire importante et reste en vigueur. Nous poursuivrons l'élaboration d'un arrangement juridiquement contraignant dans le contexte de l'après-START.

Nous souscrivons pleinement aux objectifs du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et considérons que notre initiative constitue un pas supplémentaire dans l'exécution de nos engagements en vertu de l'article VI du Traité.

Défense antimissile: Nous avons discuté de la défense antimissile. Les deux parties ont manifesté de l'intérêt pour la création d'un système auquel la Russie et les États-Unis et l'Europe participeraient sur un pied d'égalité en tant que partenaires pour faire face aux menaces potentielles posées par des missiles.

La Russie a indiqué clairement qu'elle n'était pas d'accord avec la décision d'ouvrir des sites en Pologne et en République tchèque et a réitéré sa proposition alternative.

Elle se félicite néanmoins des mesures que les États-Unis ont proposées et elle a déclaré que, si ces mesures sont acceptées et mises en œuvre, elles seront importantes et contribueront utilement à apaiser les craintes de la Russie.

Nous avons convenu d'intensifier notre dialogue après Sotchi sur les questions de coopération en matière d'armes de destruction massive tant sur le plan bilatéral que multilatéral.

Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire: Prenant note de notre déclaration conjointe sur le Traité sur les forces nucléaires à portée intermédiaire

lors de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, nous engagerons un dialogue à haut niveau afin d'analyser les menaces actuelles et futures que représentent les missiles balistiques et missiles de croisière à portée intermédiaire et à plus courte portée, et nous recenserons les options qui s'offrent pour les contrer.

Vente d'armes: Nous sommes fermement résolus à prévenir le trafic illicite ou l'accumulation déstabilisante d'armes conventionnelles afin de contribuer à la sécurité et la stabilité régionales et internationales. Les États-Unis et la Russie coopéreront pour faire en sorte que les transferts de telles armes ne contribuent pas au développement et au renforcement de capacités militaires compromettant ces objectifs et pour refuser l'accès des terroristes aux armes conventionnelles.

Coopération dans le domaine de la technologie de défense: Nous finaliserons un accord sur l'Accord de coopération sur la technologie de défense. Cet accord facilitera la coopération technique entre les États-Unis et la Russie en fournissant le cadre juridique nécessaire à une large gamme de projets de coopération, notamment des mesures de lutte contre les engins explosifs artisanaux, ainsi que la coopération pour d'autres technologies militaires critiques pour lutter contre les nouvelles menaces contre la sécurité mondiale.

Nous sommes résolus à collaborer étroitement sur toutes les grandes questions internationales auxquelles nous sommes confrontés, notamment la recherche de la paix au Moyen-Orient, la sécurité et la stabilité en Asie du Sud-Est par le biais des pourparlers à six, en Afghanistan, en Iran, en Irak et partout dans le monde, en œuvrant avec d'autres pays au sein de l'ONU et d'autres mécanismes internationaux et régionaux, notamment le Conseil OTAN-Russie et le G-8, pour renforcer notre coopération chaque fois que cela est possible.

Nous nous emploierons ensemble à surmonter nos importants différends dans les domaines où nos politiques ne se rejoignent pas, notamment l'élargissement de l'OTAN; l'élaboration d'une solution d'ensemble qui contribuera à rétablir la viabilité du régime du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe et à inciter à la ratification du Traité adapté sur les forces armées conventionnelles en Europe par tous les États parties; et certaines activités militaires dans l'espace.

Prévenir la prolifération des armes de destruction massive

Nous reconnaissons la grande importance que revêt la prévention de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Nous devons empêcher que ces armes ne tombent entre les mains de terroristes et de ceux qui les soutiennent. À cette fin, nos deux pays prendront des initiatives à l'échelle mondiale dans un grand nombre de domaines de coopération pour favoriser la réalisation de nos objectifs communs en matière de non-prolifération. Ces initiatives comprendront des approches nouvelles privilégiant les technologies respectueuses de l'environnement pour soutenir la croissance économique, promouvoir le développement de l'énergie nucléaire et offrir une alternative viable à la diffusion de technologies sensibles du cycle du combustible nucléaire.

Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires: Nous confirmons notre soutien indéfectible au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et sommes déterminés à le renforcer. Nous travaillerons en coopération pour préparer

la Conférence des Parties chargée d'examiner le Traité de 2010 et en assurer le succès.

Déclaration sur l'énergie nucléaire et la non-prolifération: Le 3 juillet 2007, nous avons publié une déclaration sur les actions menées conjointement pour renforcer le régime de non-prolifération nucléaire et promouvoir le développement de l'énergie nucléaire dans le monde. Nous travaillons ensemble et avec d'autres pays pour élaborer des approches mutuellement avantageuses propres à offrir un accès rentable et fiable à l'énergie nucléaire, afin de permettre aux États de tirer parti de cette énergie et de créer une alternative viable à l'acquisition de technologies sensibles du cycle du combustible nucléaire. En tant que pays dotés de capacités nucléaires de pointe et sécurisées, nous aideront les pays qui font le choix de l'énergie nucléaire à mettre en place l'infrastructure nécessaire (y compris les réacteurs nucléaires) et à trouver des moyens de faciliter le financement, et leur assureront notamment l'approvisionnement en combustible neuf et la gestion du combustible irradié.

Centre international d'enrichissement d'uranium: La Fédération de Russie, avec l'appui des États-Unis, a présenté une initiative visant à créer une infrastructure mondiale de l'énergie nucléaire qui permettrait de tirer effectivement parti des avantages de l'énergie nucléaire. Dans un premier temps, la Fédération de Russie et le Kazakhstan ont créé en Russie le Centre international d'enrichissement d'uranium.

Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire: Nous collaborons avec un grand nombre d'autres pays pour mettre au point la prochaine génération de la technologie nucléaire civile qui offrira sûreté et sécurité, améliorera l'environnement et réduira le risque de prolifération nucléaire. Le Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire vise à accélérer l'élaboration et la diffusion de technologies de pointe du cycle du combustible nucléaire, y compris leur recyclage sans séparation du plutonium. Ces technologies de pointe, une fois disponibles, devraient permettre de réduire sensiblement les déchets nucléaires, de simplifier leur évacuation et d'abaisser le niveau des stocks existants de combustible civil irradié dans des conditions de sûreté et de sécurité et sans risque de prolifération.

INPRO: La Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique soutiennent le projet de l'AIEA sur les réacteurs nucléaires et les cycles du combustible nucléaire innovants (INPRO) auquel participent aussi bien les pays dotés de technologies nucléaires de pointe que les pays menant des programmes nucléaires à petite échelle ou projetant simplement d'utiliser l'énergie nucléaire à des fins pacifiques.

Accès fiable au combustible nucléaire: Compte tenu de la nécessité d'assurer l'approvisionnement en combustible, les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie se sont engagés à fournir un accès fiable au combustible nucléaire.

Réserve d'uranium faiblement enrichi: La Fédération de Russie est en passe de constituer un stock d'uranium faiblement enrichi qui sera mis à disposition de l'AIEA pour assurer un approvisionnement fiable en combustible nucléaire.

Dilution de l'uranium fortement enrichi: Les États-Unis d'Amérique sont en passe de diluer un excédent de 17,4 tonnes d'uranium fortement enrichi provenant de ses programmes de défense et se sont engagés à verser 50 millions de dollars pour appuyer la création par l'AIEA d'une banque internationale du combustible pour assurer un approvisionnement fiable en combustible nucléaire.

Iran: Nous continuons de soutenir les initiatives politiques et diplomatiques visant à trouver une solution négociée garantissant que le programme nucléaire de l'Iran sert des fins exclusivement pacifiques. Nous rappelons que l'Iran doit se conformer aux exigences du Conseil des Gouverneurs de l'AIEA et aux dispositions des résolutions 1737, 1747 et 1803 du Conseil de sécurité, notamment en ce qui concerne la suspension intégrale et vérifiable de toutes activités liées à l'enrichissement et au retraitement. Nous soutenons la façon de procéder exposée dans la Déclaration des Ministres des Affaires étrangères de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France et du Royaume-Uni, avec le soutien du Haut Représentant de l'Union européenne datée du 3 mars 2008. L'accord convenu avec la Russie concernant la livraison de combustible nucléaire et la récupération du combustible irradié du réacteur nucléaire iranien de Bushehr est une évolution encourageante dans la mesure où elle donne à l'Iran la possibilité de produire de l'énergie nucléaire à des fins civiles sans devoir enrichir de l'uranium ou retraiter le combustible nucléaire irradié sur place.

Corée du Nord: Nous réaffirmons notre appui sans réserve aux pourparlers à six et continuerons notre coopération conformément aux accords conclus lors de ces pourparlers et aux dispositions de la résolution 1718 du Conseil de sécurité sur les armes et les programmes nucléaires de la Corée du Nord, en vue d'atteindre l'objectif final qu'est la dénucléarisation de la péninsule coréenne.

Accord de coopération pour l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire: Nous signerons prochainement l'accord bilatéral entre la Fédération de Russie et les États-Unis d'Amérique établi le 29 juin 2007 et nous nous attacherons à le mettre en œuvre. Cet accord créera la base juridique nécessaire à notre coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire et permettra d'approfondir cette coopération. Il donnera aux entreprises des deux pays la possibilité de conclure des partenariats et de transférer des matières et des réacteurs nucléaires ainsi que les principales composantes de ces réacteurs entre les deux pays. Il est essentiel de continuer à faciliter la coopération en matière d'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire entre les États-Unis et la Fédération de Russie dans le cadre d'initiatives et de programmes bilatéraux, notamment de la Déclaration sur l'énergie nucléaire et la non-prolifération du 3 juillet 2007, et du Partenariat mondial pour l'énergie nucléaire.

Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire: 67 pays, outre l'Union européenne et l'AIEA en tant qu'observateurs, participent aujourd'hui à l'Initiative mondiale que nous avons lancée en juillet 2006. Les pays coopèrent pour renforcer leurs capacités individuelles et collectives en vue d'empêcher les terroristes d'acquérir des matériels nucléaires, de leur refuser de leur donner asile et de leur apporter un appui financier ou autre, d'échanger des informations sur les activités terroristes, de collaborer dans le domaine de la détection et de la répression et de faire face aux conséquences d'une attaque. Nous continuerons d'étendre et de renforcer cette initiative et de mettre pleinement en œuvre le programme de travail arrêté.

Sécurité nucléaire: Nous mèneront à bien d'ici la fin 2008 les mesures de renforcement de la sécurité nucléaire convenues dans le cadre de l'Initiative de Bratislava sur la sécurité nucléaire. Nous espérons que, grâce à ces mesures, les systèmes continueront de fonctionner de manière fiable dans les années à venir. Le groupe interinstitutions de haut niveau rendra compte chaque année de l'application

des mesures convenues au titre de l'Initiative de Bratislava sur les interventions en cas d'urgence, les meilleures pratiques, la culture de sécurité, les réacteurs de recherche et le renforcement de la sécurité nucléaire. Nous collaborerons avec d'autres pays pour échanger les meilleures pratiques en matière de sécurité nucléaire, y compris par le biais des instances internationales.

Initiative de sécurité contre la prolifération: Nous réaffirmons notre engagement en faveur de l'Initiative de sécurité contre la prolifération, qui constitue un moyen important de décourager et de prévenir le trafic des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des matériels connexes. Nous travaillerons en coopération pour prévenir et désorganiser le financement de la prolifération, en vue d'atteindre des objectifs énoncés dans la résolution 1540 du Conseil de sécurité.

Lutter contre le terrorisme mondial

Le terrorisme représente une grave menace pour la sécurité et la stabilité mondiales, l'état de droit, les droits de l'homme et les valeurs démocratiques. Le terrorisme mondial, conjugué au risque de prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs, constitue une menace grave pour la sécurité des États-Unis, de la Russie et d'autres pays. Nous collaborerons pour lutter contre la menace terroriste tant au niveau bilatéral que dans le cadre des instances internationales.

Coopération bilatérale: Nous sommes partenaires dans la lutte mondiale contre le terrorisme. Nous intensifierons notre coopération bilatérale en vue d'améliorer l'échange d'informations sur les groupes terroristes et certaines menaces terroristes qui compromettent la sécurité et la prospérité de nos deux pays. Nous renforcerons le Groupe de travail des États-Unis et de la Russie chargé de la lutte antiterroriste dans tous les domaines, y compris les efforts visant à démanteler les organisations terroristes et les réseaux qui les soutiennent financièrement et matériellement. Nous collaborerons pour déstabiliser toutes les activités terroristes, qu'il s'agisse du recrutement, de la formation, du financement, de la communication ou de la planification des attaques. Nous coopérerons plus étroitement pour lutter contre le blanchiment d'argent et, en particulier, contre le recours à cette pratique par les terroristes et les organisations criminelles qui cherchent de cette manière à échapper aux sanctions et à saper le système financier.

Initiatives multilatérales: Nous renforcerons notre collaboration grâce à un partenariat durable au sein du système des Nations Unies et d'autres instances multilatérales, et aussi de l'OSCE, du Conseil OTAN-Russie et du G8, et en élargissant l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire. Nous veilleront à promouvoir nos objectifs en matière de lutte contre le terrorisme au sein des Nations Unies, notamment en renforçant le Comité contre le terrorisme et le régime de sanctions établi par la résolution 1267.

Nous travaillerons ensemble pour atteindre des objectifs fondamentaux, notamment pour empêcher les groupes terroristes d'accéder aux ressources financières dont ils ont besoin pour mener à bien leurs actes effroyables, renforcer la détermination et la capacité des pays dans le monde entier à lutter contre le terrorisme, promouvoir et consolider les institutions internationales capables de combattre la terreur, empêcher les terroristes connus ou les personnes soupçonnées de terrorisme de circuler ou de se déplacer librement dans le monde, améliorer les instruments internationaux de

détection et de répression et développer la coopération pour lutter contre les groupes terroristes, parvenir à un consensus mondial sur le refus du recours à la terreur pour quelque raison que ce soit et faire participer activement la société civile et les milieux d'affaires à la lutte antiterroriste.

Coopération économique stratégique

Nous reconnaissons l'énorme potentiel que recèle l'expansion des échanges et des investissements bilatéraux et les avantages substantiels qui en découlent pour nos deux économies. Nous sommes conscients que pour exploiter ce potentiel, nos deux pays doivent appliquer le principe fondamental de l'économie de marché, fondé sur la primauté du droit aux niveaux national et international. Nous nous félicitons du dynamisme croissant qui caractérise les relations entre nos milieux d'affaires et notons l'importance cruciale d'un renforcement de nos activités économiques par le biais à la fois du secteur privé et du secteur public pour améliorer la compréhension mutuelle et la transparence, éliminer les obstacles au commerce et à l'investissement et consolider les institutions propres à instaurer la confiance et à assurer la fiabilité et la prévisibilité de nos marchés respectifs.

Organisation mondiale du commerce: Les États-Unis et la Russie sont déterminés à obtenir l'adhésion de la Russie à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) le plus tôt possible et dans des conditions commerciales intéressantes. Nous sommes convaincus qu'en faisant un effort majeur, en particulier d'ici au mois de juin de cette année, en coopération avec d'autres parties, et en satisfaisant aux conditions requises pour son adhésion, la Russie pourra adhérer à l'OMC dans le courant de l'année. Les États-Unis se sont engagés à collaborer avec le Congrès pour élaborer une législation sur l'amendement Jackson-Vanik et l'instauration de relations commerciales permanentes normales avec la Russie. Dans le cadre des négociations avec l'OMC, le Gouvernement des États-Unis se réjouit à la perspective de travailler avec le Congrès et les milieux d'affaires en vue de la promulgation de cette législation dans le courant de l'année. Compte tenu du rôle croissant de la Russie en tant qu'économie majeure, les États-Unis se sont également engagés à l'aider à adhérer à l'Organisation de coopération et de développement économiques et à d'autres organismes mondiaux à vocation économique.

Dialogue économique: Nous renforcerons l'interaction qui s'exerce entre les États-Unis et la Russie dans le domaine économique et celui des affaires, notamment par l'instauration dans les prochains mois de concertations interentreprises et intergouvernements. Ces concertations aideront à créer les conditions nécessaires pour améliorer nos relations commerciales et les investissements, renforceront les contacts entre nos milieux d'affaires et favoriseront la prospérité. Elles viseront à recenser les domaines dans lesquels nos lois et réglementations entravent le commerce et les investissements, à accroître la transparence de l'environnement des échanges et de l'investissement et à renforcer l'état du droit, autant d'éléments qui sont indispensables pour assurer le fonctionnement de l'économie de marché et pour attirer de nouveaux partenaires aux fins des échanges entre nos deux pays.

Traité d'investissement bilatéral: Les États-Unis et la Russie appuieront les efforts déployés en vue de mettre en place un nouveau traité d'investissement bilatéral

propre à fournir un cadre stable et prévisible aux investissements afin de renforcer la confiance des investisseurs, ce qui offrira des avantages aux milieux d'affaires de nos deux pays.

Dialogue entre les États-Unis et la Russie sur l'énergie: La coopération en matière énergétique reste un domaine qui recèle un grand potentiel pour nos deux pays. Nous avons chargé le Groupe de travail États-Unis-Russie sur l'énergie de trouver des moyens d'améliorer la sûreté énergétique et de diversifier les sources d'énergie par des voies de transport économiquement viables, conformément aux principes du Sommet du G-8 de Saint-Petersbourg. Nous intensifierons la coopération énergétique entre les États-Unis et la Russie grâce à un nouveau dialogue mieux structuré qui permettra aux meilleurs spécialistes des deux pays de réfléchir à l'élargissement des sources d'énergie dans le respect de l'environnement et de mettre au point des sources d'énergie à faible émission de carbone. Nous nous emploierons à collaborer à des initiatives de rationalisation de l'énergie, à l'élaboration de techniques de combustion propre du charbon, à des initiatives sur les piles à combustible ainsi qu'à d'autres activités de recherche-développement pour compenser la baisse des réserves traditionnelles d'hydrocarbures.

C'est ensemble que nous travaillerons, avec d'autres pays producteurs, consommateurs et de transit pour étoffer les partenariats entre toutes les parties intéressées et renforcer la sécurité énergétique mondiale sur des bases ouvertes, transparentes et commercialement viables.

En matière de lutte contre les changements climatiques, nous travaillerons de concert avec toutes les grandes puissances économiques pour promouvoir les éléments clefs des négociations menées au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Nous nous proposons ainsi de concevoir un cadre complet pour la période après 2012, qui énoncera les engagements des principaux pays émetteurs de gaz à effet de serre à limiter ou à réduire leurs émissions, compte tenu de leur situation spécifique, et qui portera sur la question des émissions dans les secteurs clefs.
